

# F. Conclusions

Malgré la disparition des obstacles traditionnels au commerce, tels que les droits de douane, et bien que les innovations dans les domaines des transports et des technologies de la communication aient réduit les distances entre les pays, les coûts du commerce restent élevés, en particulier dans les pays en développement, ce qui isole ces pays des marchés mondiaux et limite leurs possibilités commerciales tout en freinant leur croissance. Ces coûts élevés semblent aussi affecter de manière disproportionnée les petites et moyennes entreprises (PME), les produits sensibles au temps et les produits fabriqués dans les chaînes de valeur mondiales. Ils sont dus en grande partie à la pesanteur des procédures commerciales qui ralentissent le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises.

La facilitation des échanges vise à remédier à ces goulets d'étranglement aux frontières. L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) marque un tournant important car il crée un cadre multilatéral pour réduire les coûts du commerce. Bien que les procédures commerciales puissent être modifiées unilatéralement, un accord multilatéral sur la facilitation des échanges apporte une valeur ajoutée. Il confère une plus grande sécurité juridique aux réformes et il aide les gouvernements qui entreprennent des réformes à rallier le soutien des parties prenantes nationales. Enfin, il permet l'adoption d'approches analogues ou compatibles concernant les procédures commerciales et la coordination du soutien apporté par les donateurs aux pays en développement ayant des capacités limitées.

La pleine mise en œuvre de l'AFE pourrait réduire les coûts du commerce de 14,3% en moyenne. Selon les estimations effectuées en modèle d'équilibre général calculable (EGC), l'AFE entraînerait une augmentation des exportations mondiales de l'ordre de 750 milliards à 1 000 milliards de dollars EU, en fonction de la rapidité et de l'ampleur de la mise en œuvre. Plus la mise en œuvre sera rapide et étendue, plus les gains seront importants. Cette mise en œuvre aura également des répercussions sur la trajectoire future de l'économie mondiale. Le présent rapport estime que, à l'horizon 2015-2030, la mise en œuvre de l'AFE pourrait entraîner une augmentation de 2,7% par an de la croissance des exportations mondiales et une augmentation de plus de un demi pour cent de la croissance du PIB mondial.

Les simulations fondées sur le modèle de gravité donnent lieu à des estimations plus élevées en ce qui concerne l'augmentation des exportations mondiales qui pourrait découler de la mise en œuvre de l'AFE. Ces estimations se situent entre 1 100 milliards et 3 600 milliards de dollars EU, en fonction du degré de mise en œuvre des dispositions de l'AFE. Comme pour les simulations en modèle EGC, ces résultats montrent que plus la mise en œuvre de l'AFE sera complète, plus les Membres en tireront des gains importants.

Les pays en développement contribueront largement à l'expansion du commerce et à la croissance du PIB. Selon le modèle de gravité, leurs exportations peuvent augmenter de pas moins de 1 900 milliards de dollars EU (représentant plus de 53% de la croissance du commerce mondial). Les PMA ont des chances de voir leurs exportations augmenter de 36%, beaucoup plus que celles des pays développés ou en développement. En outre, les résultats des simulations en modèle EGC montrent que l'AFE pourrait entraîner une augmentation de 0,9% par an de la croissance économique des pays en développement, contre un quart de pour cent par an pour la croissance économique des pays développés.

En outre, la mise en œuvre de l'AFE permettra aux pays en développement de diversifier leurs exportations, en entrant sur de nouveaux marchés et en vendant une plus large gamme de produits. Ainsi, grâce à la diversification, ils pourront réduire les risques liés à un ralentissement affectant un marché d'exportation ou un produit particulier. D'après le présent rapport, si l'AFE est pleinement mis en œuvre, les pays en développement augmenteront de pas moins de 20% le nombre de nouveaux produits exportés et les PMA enregistreront probablement une augmentation encore plus importante, de 36%. Le Rapport prévoit que l'accès aux marchés étrangers augmentera de 39% pour les pays en développement et de 60% pour les PMA.

De nombreux pays en développement ont profité de leur participation aux chaînes de valeur mondiales pour accroître leurs échanges, améliorer leur accès aux technologies et augmenter leur productivité. La rapidité et la prévisibilité des livraisons de produits intermédiaires sont essentielles pour la bonne gestion des chaînes de valeur mondiales. L'AFE réduira à la fois les retards et la variabilité des délais de livraison, ce qui

## II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

permettra aux pays en développement qui le mettent en œuvre de participer davantage aux chaînes de valeur mondiales.

Les charges administratives pèsent plus sur les PME que sur les grandes entreprises, en particulier dans les pays en développement. Par exemple, les exportations des PME sont plus sensibles aux retards à la frontière que les exportations des grandes entreprises. Comme l'AFE réduira les délais aux frontières, les PME pourront participer davantage au commerce international. Sur la base des données provenant de l'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises, qui couvre près de 130 pays en développement, le présent rapport constate que, d'après les données statistiques, la mise en œuvre de l'AFE augmentera les possibilités d'exportation des PME, dont la part des ventes à l'exportation augmentera beaucoup plus que celle des grandes entreprises.

L'AFE aidera les pays en développement à attirer davantage d'investissements étrangers directs (IED). En général, les entreprises qui investissent à l'étranger tiennent compte de l'efficacité des procédures commerciales. Les investisseurs étrangers pourraient interpréter la mise en œuvre de l'AFE comme un signe d'amélioration du climat d'investissement global, ce qui induira des flux d'IED même dans les secteurs de l'économie nationale qui ne sont pas très dépendants du commerce. Le présent rapport trouve une corrélation positive et statistiquement significative entre la facilitation des échanges et les flux d'IED entrants en utilisant un ensemble de données portant sur 141 pays et sur une période de 10 ans (2004-2013).

Dans de nombreux PMA, les recettes publiques dépendent des droits de douane et des autres taxes perçues à la frontière, qui peuvent représenter jusqu'à 45% des recettes. Des procédures commerciales inefficaces réduisent le volume des marchandises passant par la douane, ce qui entraîne des pertes de recettes équivalant à 5% du PIB dans certains pays africains. Les données montrent en outre que la probabilité de pratiques frauduleuses à la frontière est d'autant plus grande que les délais de dédouanement sont importants. En simplifiant les procédures commerciales et en réduisant le temps de passage des marchandises aux frontières, l'AFE augmentera le volume des marchandises passant par la douane, il limitera les possibilités de corruption et il augmentera les recettes perçues.

Étant donné l'ampleur des gains estimés, il est probable que les avantages de l'AFE l'emporteront largement sur le coût de sa mise en œuvre. Celle-ci constitue cependant un défi pour les pays en développement qui manquent de ressources. L'AFE lui-même apporte en partie la solution dans la mesure où ses dispositions en matière de traitement spécial et différencié donnent aux pays en développement une grande latitude pour prendre des engagements différenciés en fonction de leurs capacités. La possibilité de bénéficier d'une assistance des donateurs internationaux aidera leurs gouvernements à renforcer leur capacité de mettre en œuvre l'AFE ainsi qu'à mobiliser un soutien interne en faveur de la mise en œuvre. On ne saurait trop souligner l'importance de ce soutien car, comme le montre l'expérience des pays ayant mené des réformes avec succès, les principaux facteurs de réussite sont l'appropriation nationale du processus, la volonté politique et l'engagement au plus haut niveau. L'OMC est particulièrement bien placée pour appairer les demandes de renforcement des capacités des pays en développement et l'offre d'une assistance dans ce domaine de la part des donateurs bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

Outre ces avantages économiques quantifiables, il y a des effets systémiques qui sont de bon augure pour le système commercial mondial et pour les règles multilatérales qui le sous-tendent. L'AFE est le premier accord multilatéral négocié avec succès à l'OMC depuis sa création il y a 20 ans. Cela montre bien que l'élaboration de règles mondiales peut permettre de surmonter effectivement les obstacles au commerce qui concernent les entreprises d'aujourd'hui.

Enfin, le suivi de la mise en œuvre de l'AFE sera essentiel pour évaluer les progrès, identifier les problèmes et savoir si les dispositions de l'Accord relatives au traitement spécial et différencié fonctionnent bien. Ce suivi devrait comprendre une évaluation des résultats économiques pour donner une idée plus précise de la façon dont l'AFE contribue à la réduction des coûts du commerce et à l'augmentation des échanges. De concert avec d'autres organisations internationales et avec les banques régionales de développement, l'OMC devrait investir davantage de ressources dans la collecte de données, en particulier celles concernant les coûts de mise en œuvre, dans l'amélioration des indicateurs et des outils d'analyse existants et dans l'élaboration de nouveaux indicateurs et outils, afin de pouvoir mieux suivre et évaluer la mise en œuvre de l'AFE.